Communauté de Communes

« Loire Semène »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE » DU 03 NOVEMBRE 2026

L'an deux-mille-vingt-six,
le 03 novembre,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 24

Excusés représentés : 6

Excusés non représentés : 1

Absents : 0

Votants : 30

Date de convocation du conseil communautaire : 28 octobre 2026

PRESENTS : M. ARNAUD, Mme BONNEFOY, M. BOMPUIS M. BOURGIE, M. CHEVALIER, M. DUFAURE DE CITRES, M. DUPUIS, M. DURIEUX, Mme FRATTI, M. LAIR M. MARCON Mme MARODON, M. MASSARDIER M. MIRANDON, Mme MONTEUX, Mme NAVARRO-OTT, Mme POUYET, M. RABEYRIN, Mme REYNAUD, M. ROUSSET, Mme ROYON, M. SALGADO, Mme SANDRON, Mme VILLARD

ÉTAIENT EXCUSÉS REPRESENTÉS :
Mme BERGERON : Pouvoir à M. MIRANDON
M. GIRODET : Pouvoir à Mme BONNEFOY
Mme GOMEZ : Pouvoir à M. ROUSSET
Mme GRANGER : Pouvoir à M. ARNAUD
M. VALEYRE : Pouvoir à Mme NAVARRO-OTT
M. VIAL : Pouvoir à M. BOURGIE

ÉTAIT EXCUSÉE :
Mme MARCOUX

Monsieur Sébastien ARNAUD a été élu secrétaire de séance.

n° 20261103_D_136

Commission :
Finances

Objet :
Budget Assainissement : Décision modificative n°2

Monsieur le 2ème Vice-Président expose au Conseil communautaire qu'il convient de procéder à la décision modificative n° 2 du Budget Assainissement afin d'ajuster certains crédits budgétaires en fonctionnement et en investissement. Cette décision modificative prévoit :

- Un ajustement des crédits de dépenses de fonctionnement :
  - pour la comptabilisation des écritures d'admissions en non-valeur d'un montant de 10 573,00 € et de créances éteintes d'un montant de 4 249,00 €,
  - pour le remboursement des opérations comptables enregistrées par le Syndicat des Eaux de la Semène en sa qualité de chef de file dans le cadre de la liquidation du Syndicat des Eaux Loire Lignon soit 507,00 €,
- équilibré par une nouvelle inscription en recette correspondant à la reprise de la provision sur dépréciation des actifs circulants constituée en 2021 pour 12 570,79 € et un ajustement à la hausse des recettes de Participation pour le raccordement au réseau d'assainissement pour 2 758,21 €

- Un ajustement des crédits d'investissement équilibré en dépenses / recettes afin de modifier l'imputation comptable des participations de la Commune de Saint Victor Malescours et du Syndicat de eaux de la Semène dans le cadre de l'opération située Lotissement les Genets à Saint Victor Malescours pour un montant 12 500,00 €.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Approuve la décision modificative n°2 du Budget Assainissement telle qu'annexée à la présente délibération,
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré à La Séauve-sur-Semène, au siège situé 1 place de l'Abbaye, les jour mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

AR Prefecture
043-244301131-20261103-20261103_D_136-DE
Reçu le 12/11/2026

Le Secrétaire de séance

Sébastien ARNAUD

Pour le Président empêché,
Le 2ème Vice-Président

Daniel DURIEUX

Communauté de Communes Loire et Semène (Ma-LOIRE)